

ASEA 49 - DAHPE ACCUEIL DE JOUR

Une équipe ...

Un travail commun, autour des différentes missions, coordonné par un chef de service :

Une entité « plateau technique » :

- 2 Éducateurs.trices spécialisés scolarité / pédagogique
- 5 Éducateurs.trices techniques (sport, cuisine, environnement, bois, peinture, ...)
- 1 Enseignant détaché de l'Education Nationale

Une entité « éducative en milieu de vie des enfants et familles » :

- 3 Éducateurs.trices spécialisés

Une entité éducative « mission VPT » :

- 2 Educateurs.trices spécialisés

Des professionnels du DAHPE supports :

- Psychologues
- Médecin
- Infirmiers.ières

Des partenaires et un réseau dense :

- ASE, SAEMO, STEMO
- DSA, CESAME, CMPP, Roger Misès
- Inspection et Education Nationale
- Etablissements scolaires
- Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), CFA, CCI,
- Maisons Familiales Rurales
- ITEP
- Mission locale angevine
- Entreprises proches des lieux de vie des jeunes
- Centre maternel, PMI
- Orthophonistes, psychomotricienne, ...



Accueil de jour - DAHPE

Chef de service de l'Accueil de jour
Monsieur ARNAUD Christophe
Messagerie : c.arnaud@asea49.asso.fr

Contacts DAHPE
83 route de Beaufort - BP 30017
Téléphone : 02 41 69 18 70
Messagerie : dahpe@asea49.asso.fr

ASEA 49 - DAHPE

*Dispositif
d'Accompagnement
et d'Hébergement
de Protection de
l'Enfance*

ACCUEIL DE JOUR

*Habilitation
3-21 ans*

Dans le cadre de la
Protection de l'Enfance et
la Protection Judiciaire
de la Jeunesse :

- Apporter des réponses éducatives à des jeunes sans solution en journée
- Soutenir les parents dans leurs fonctions
- Mettre en œuvre l'exercice des visites en présence d'un tiers

Déc 2020

L'ACCUEIL DE JOUR POUR QUI ?



Les **adolescents** et **jeunes majeurs** sans réponse suffisante en journée

Vivant en famille ou en établissement

Relevant d'une **mesure de la protection de l'enfance** judiciaire ou administrative

Relevant d'une **mesure de protection judiciaire de la jeunesse**



Familles des enfants accompagnés à l'accueil de jour

Familles des enfants placés dans le cadre du DAHPE



Pour les - de 16 ans :

Inscrits dans un établissement de droit commun. Momentanément, en rupture totale, partielle, ou en risque de l'être, avec le droit commun et ses dispositifs dérogatoires.

Pour les + de 16 ans :

Accompagnement vers les dispositifs de droit commun de formation. Prévenir la rupture totale avec le droit commun

« **NEET** »

« *Not in Education, Employment or Training* »



Jeunes pouvant avoir une **double prise en charge**, relevant des compétences de la **protection de l'enfance** et du champ du **handicap** et dont la **notification MDA** est partiellement, insuffisamment, ou pas appliquée.

Jeunes pris en charge par l'**inter secteur pédopsychiatrie infanto-juvénile**.

Familles ayant besoin d'un **soutien psycho-éducatif** dans leurs **fonctions parentales** auprès de leur enfants.



MISE EN OEUVRE DE LA MESURE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Une **prise en charge validée avec le Département**, qui détermine le projet personnalisé : ses modalités temporelles, le type d'accompagnement (sous deux grandes catégories).

Plasticité de l'offre d'accompagnement s'inscrivant dans une **logique de parcours** de l'enfant.

EVALUATION ORIENTATION SUIVI DU PARCOURS

Selon la procédure d'admission à l'ADJ

Rencontre du jeune et de sa famille

Evaluation des besoins, capacités du jeune et de sa famille

Construction du projet personnalisé selon 2 grands types d'interventions :

Type 1 : intervention milieu de vie du jeune
Type 2 : activités éducatives

Evaluation constante du projet personnalisé s'inscrivant dans une logique de parcours

Veille à l'accompagnement sur la fin de prise en charge

TYPE 1 : INTERVENTION MILIEU DE VIE DU JEUNE

Accompagnement proposé au jeune et à sa famille

Entretien éducatif à domicile et à l'ADJ

Entretien de soutien à la parentalité au domicile et à l'ADJ du DAHPE

Accompagnement vers les dispositifs de droit commun

Entretien psycho-éducatif au domicile ou à l'ADJ du DAHPE

Collaboration avec les personnes ressources (scolarité, soin, santé, social)

Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

TYPE 2 : ACTIVITES EDUCATIVES

Accompagnement proposé au jeune et à sa famille

Soutien, développement, remobilisation, à la scolarité / formation

Coordination et accompagnement des parcours par un enseignant détaché de l'Education Nationale

Usage de supports pédagogiques (peinture, environnement, cuisine, sport, bois, culture, ...)

Apprentissage des actes de la vie quotidienne vers l'autonomie

Apprentissage des codes sociaux nécessaires à la vie en collectivité

UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISEE ET EVOLUTIVE

Un accompagnement dans le milieu de vie du jeune et sur site.

Des activités de jour éducatives

Accompagnement vers une inclusion sociale et professionnelle par :

- L'apprentissage des codes sociaux, savoir-être pour permettre la vie en société.
- L'autonomie sociale et affective, renarcissation par la création de lien.
- Connaissance des différents dispositifs de droits communs, dans le cadre de vie du jeune.
- Soutien au maintien / retour progressif vers la scolarité.
- La découverte, l'insertion socio-professionnelle, découverte du socle commun des compétences.
- Remobilisation, apprentissage d'un rythme de vie, la restauration du lien social.

Un accompagnement psycho-éducatif personnalisé du jeune et de sa famille

- Un suivi psychologique du jeune
- Un soutien à la parentalité pour restaurer des liens, soutenir les parents dans leur responsabilité éducative et prévenir les ruptures.
- Prévenir les sorties sèches de l'ASE en développant le réseau de soutien du jeune

Un soutien à la parentalité individualisé

- Préparation, organisation et encadrement des Visites en Présence d'un Tiers, pour les enfants hébergés au DAHPE. Coordination avec l'ASE et les unités d'hébergement du DAHPE.